### CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 novembre 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES

#### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/01

OBJET : Attribution des subventions pour travaux locatifs dans les collèges publics au titre de l'exercice 2009.

- Divers cantons.

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'accorder aux collèges publics une subvention pour travaux locatifs complémentaire à la subvention prévisionnelle de fonctionnement (SPF).

#### I- SUBVENTION AUX COLLEGES PUBLICS AU TITRE DES TRAVAUX LOCATIFS

## SUBVENTION FORFAITAIRE

Le Département est susceptible d'accorder aux établissements publics d'enseignement une subvention annuelle complémentaire à la subvention prévisionnelle de fonctionnement (SPF) pour effectuer des travaux locatifs.

Ces travaux concernent principalement l'entretien et l'embellissement des locaux, en particulier la réfection des revêtements muraux et de sols. La Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges doit être consultée avant toute réalisation susceptible de modifier la configuration des locaux.

Compte tenu de l'intérêt de ces travaux pour l'entretien du patrimoine des collèges, notre Assemblée a décidé, en 1999, d'accorder ces subventions forfaitaires sans présentation préalable de

justificatifs, à charge aux établissements de nous adresser un compte rendu sur la nature des travaux réalisés.

Il convient de souligner que dans le cadre d'une optimisation de la gestion des fonds départementaux, ce compte rendu devra dorénavant être accompagné des factures mandatées. Par ailleurs, si les travaux correspondants n'entrent pas dans le cadre de la subvention ou si les montants n'ont pas été consommés en totalité, la subvention susceptible d'être versée au titre de l'année 2010 sera diminuée des sommes correspondantes. Par ailleurs, les principaux des collèges ont été informés par courrier que le versement de cette aide est subordonné à une demande écrite de leur part adressée à la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges.

Le montant de la subvention s'élève à 3 980 € par collège, majoré de 1 550 € pour les établissements accueillant plus de 700 élèves. Il s'agit des collèges « Arthur Chaussy » à Braille » Brie-Comte-Robert, « Louis à Esbly. « International » Fontainebleau. à La Ferté-sous-Jouarre, « La Rochefoucauld » « Alfred Sisley » à Moret-sur-Loing, « René Barthélémy » à Nangis, « Eugène Delacroix » à Roissy-en-Brie, « Jean-Baptiste Vermay » à Tournan-en-Brie, « La Mare aux Champs » à Vaux-le-Pénil.

Pour 2009, huit établissements ne bénéficieraient pas de subvention car leur reconstruction ou construction est achevée depuis moins d'un an ou ils sont en cours de travaux. Il s'agit des collèges « Mon Plaisir » à Crécy-la-Chapelle, « Camille St Saëns » à Lizy-sur-Ourcq, « Parc Frot » à Meaux, « Paul Langevin » à Mitry-Mory, « Gérard Philipe » à Villeparisis, « Le Vieux chêne » à Chessy, « André Malraux » et « Paul Eluard » à Montereau-Fault-Yonne.

Enfin, les collèges « Jacques-Yves Cousteau » à Bussy Saint-Georges, « Stéphane Mallarmé » à Fontenay Trésigny, « la Maillière » à Lognes et « Georges Brassens » à Saint-Mard n'ont pas souhaité percevoir cette aide, tous les autres l'ayant explicitement sollicitée.

Le montant total des subventions susceptibles d'être allouées représente une somme de **459 710 €**.

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur cette proposition et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/01 des rapports soumis à la commission

n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs: M. LAPLACE

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. TURBA

Commission n° 7 - Finances

Séance du 20 Novembre 2009

OBJET : Attribution des subventions pour travaux locatifs dans les collèges publics au titre de l'exercice 2009.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération du Conseil général en date du 24 octobre 2008 approuvant l'attribution des subventions prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics,

Vu la délibération du Conseil général en date du 27 mars 2009 approuvant le Budget Primitif pour 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

#### **DECIDE**

Sur le programme « collèges publics » opération « travaux locatifs » d'attribuer aux collèges publics, qui en ont fait la demande, mentionnés à l'annexe de la présente délibération, une subvention complémentaire pour travaux locatifs d'un montant de 3 980 € majorée de 1 550 € pour les établissements accueillant, à la rentrée 2008, plus de 700 élèves.

Les collèges bénéficiaires de la subvention complémentaire devront adresser au Département, un compte rendu sur la nature des travaux réalisés accompagné des factures mandatées. Si les travaux effectués n'entrent pas dans le cadre de la subvention ou si les montants n'ont pas été consommés en totalité, la subvention susceptible d'être versée au titre de l'année 2010 sera diminuée des sommes correspondantes.

Le montant total des subventions allouées s'élève à **459 710** €. Les établissements dont la reconstruction ou la construction est achevée depuis moins d'un an ou en cours de travaux ne sont pas éligibles à la subvention correspondante.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

## Annexe

# **COLLEGES DEMANDEURS**

VILLE	Établissements	montant
AVON	La Vallée	3 980 €
BAILLY ROMAINVILLIERS	Les Blés d'Or	3 980 €
BOIS LE ROI	Denecourt	3 980 €
BRAY SUR SEINE	Jean Rostand	3 980 €
BRIE COMTE ROBERT	Arthur Chaussy	5 530 €
BRIE COMTE ROBERT	Georges Brassens	3 980 €
BROU sur CHANTEREINE	Jean Jaurès	3 980 €
BUSSY SAINT GEORGES	Claude Monet	3 980 €
BUSSY SAINT GEORGES	Anne Frank	3 980 €
CESSON	Le Grand Parc	3 980 €
CHAMPAGNE SUR SEINE	Fernand Gregh	3 980 €
CHAMPS SUR MARNE	Armand Lanoux	3 980 €
CHAMPS SUR MARNE	Jean Wiener	3 980 €
CHAMPS SUR MARNE	Pablo Picasso	3 980 €
CHÂTEAU LANDON	Pierre Roux	3 980 €
CHELLES	Beau Soleil	3 980 €
CHELLES	Camille Corot	3 980 €
CHELLES	Europe	3 980 €
CHELLES	Pierre Weczerka	3 980 €
CLAYE SOUILLY	Les Tilleuls	3 980 €
CLAYE SOUILLY	Parc des Tourelles	3 980 €
COMBS LA VILLE	Les Aulnes	3 980 €
COMBS LA VILLE	Les Cités Unies	3 980 €
COULOMMIERS	Hippolyte Rémy	3 980 €
COULOMMIERS	Mme de la Fayette	3 980 €
COURTRY	Maria Callas	3 980 €
CREGY LES MEAUX	George Sand	3 980 €
CROUY SUR OURCQ	Le Champivert	3 980 €
DAMMARIE LES LYS	Georges Politzer	3 980 €
DAMMARIE LES LYS	Robert Doisneau	3 980 €
DAMMARTIN EN GOELE	Europe	3 980 €
DONNEMARIE DONTILLY	Golf du Montois	3 980 €
EMERAINVILLE	Van Gogh	3 980 €
ESBLY	Louis Braille	5 530 €
FAREMOUTIERS	Louise Michel	3 980 €
FONTAINEBLEAU	International	5 530 €
FONTAINEBLEAU	Lucien Cézard	3 980 €
GRETZ ARMAINVILLIERS	Hutinel	3 980 €

LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	3 980 €
LA FERTE GAUCHER	Jean Campin	3 980 €
LA FERTE SOUS JOUARRE	La Rochefoucauld	5 530 €
LA FERTE SOUS JOUARRE	Les Glacis	3 980 €

	1	1
LAGNY SUR MARNE	Les Quatre Arpents	3 980 €
LAGNY SUR MARNE	Marcel Rivière	3 980 €
LE CHATELET EN BRIE	Rosa Bonheur	3 980 €
LE MEE SUR SEINE	Jean de la Fontaine	3 980 €
LE MEE SUR SEINE	Elsa Triolet	3 980 €
LESIGNY	Les Hyverneaux	3 980 €
LIEUSAINT	Les Pyramides	3 980 €
LIEUSAINT	Saint Louis	3 980 €
LOGNES	Le Segrais	3 980 €
LORREZ LE BOCAGE	Jacques Prévert	3 980 €
MAGNY LE HONGRE	Jacqueline de Romilly	3 980 €
MEAUX	Beaumarchais	3 980 €
MEAUX	Henri IV	3 980 €
MEAUX	Albert Camus	3 980 €
MEAUX	Henri Dunant	3 980 €
MELUN	Frédéric Chopin	3 980 €
MELUN	Jacques Amyot	3 980 €
MELUN	Les Capucins	3 980 €
MELUN	Pierre Brossolette	3 980 €
MITRY MORY	Erik Satie	3 980 €
MOISSY CRAMAYEL	La Boëtie	3 980 €
MOISSY CRAMAYEL	Les Maillettes	3 980 €
MONTEREAU	Pierre de Montereau	3 980 €
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	5 530 €
MORMANT	Nicolas Fouquet	3 980 €
MOUROUX	George Sand	3 980 €
NANDY	Robert Buron	3 980 €
NANGIS	René Barthélémy	5 530 €
NANTEUIL LES MEAUX	La Dhuis	3 980 €
NEMOURS	Arthur Rimbaud	3 980 €
NEMOURS	Honoré de Balzac	3 980 €
NOISIEL	Le Luzard	3 980 €
OISSERY	Jean des Barres	3 980 €
OTHIS	Jean-Jacques Rousseau	3 980 €
OZOIR LA FERRIERE	Gérard Philipe	3 980 €
OZOIR LA FERRIERE	Marie Laurencin	3 980 €
PERTHES EN GATINAIS	Christine de Pisan	3 980 €
PONTAULT COMBAULT	Condorcet	3 980 €
PONTAULT COMBAULT	Jean Moulin	3 980 €
PONTAULT COMBAULT	Monthéty	3 980 €
PROVINS	Jules Verne	3 980 €
PROVINS	Lelorgne de Savigny	3 980 €
PROVINS	Marie Curie	3 980 €

REBAIS	Jacques Prévert	3 980 €
ROISSY EN BRIE	Anceau de Garlande	3 980 €
ROISSY EN BRIE	Eugène Delacroix	5 530 €

	ı	1
ROZAY EN BRIE	Les Remparts	3 980 €
SAVIGNY LE TEMPLE	Henri Wallon	3 980 €
SAVIGNY LE TEMPLE	La Grange aux Bois	3 980 €
SAVIGNY LE TEMPLE	Louis Armand	3 980 €
SERRIS	Madeleine Renaud	3 980 €
SOUPPES SUR LOING	Émile Chevalier	3 980 €
ST FARGEAU PONTHIERRY	François Villon	3 980 €
ST PIERRE LES NEMOURS	Vasco de Gama	3 980 €
ST SOUPPLETS	Nicolas Tronchon	3 980 €
ST THIBAULT DES VIGNES	Léonard de Vinci	3 980 €
THORIGNY SUR MARNE	Le Moulin à Vent	3 980 €
TORCY	Arche Guédon	3 980 €
TORCY	Louis Aragon	3 980 €
TORCY	Victor Schælcher	3 980 €
TOURNAN EN BRIE	Jean Baptiste Vermay	5 530 €
TRILPORT	Le Bois de l'Enclume	3 980 €
VAIRES SUR MARNE	René Goscinny	3 980 €
VARENNES SUR SEINE	Elsa Triolet	3 980 €
VAUX LE PENIL	La Mare aux Champs	5 530 €
VERNEUIL L'ETANG	Charles Péguy	3 980 €
VERT SAINT DENIS	Jean Vilar	3 980 €
VILLENEUVE SUR BELLOT	Les Creusottes	3 980 €
VILLEPARISIS	Jacques Monod	3 980 €
VILLIERS ST GEORGES	Les Tournelles	3 980 €
	soit	459 710 €